

Pourquoi une amnistie générale (uniquement) ?

Le CMJD a procédé le 2 septembre 2005 à l'amnistie pleine et entière de l'ensemble des personnes condamnées pour délit d'opinion. Un mois auparavant, le président de la junte avait pourtant soutenu que pendant la période de transition, le Conseil militaire s'inconscrit son action à la seule réhabilitation des institutions constitutionnelles défaillantes. Pour et contre ce premier acte du CMJD.

Pour

"A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle". Tel est l'axiome qui devrait fonder notre compréhension de la mesure d'amnistie accordée aux condamnés pour délits d'opinions - dont les putschistes du 8 juin 2003. Considérée dans son contexte, cette décision apparaît comme un geste d'apaisement de la scène nationale. Le pays vivait sous une double menace : l'implosion du fait du blocage et des violations des libertés et des droits des personnes, et une menace de guerre imminente déclenchée par les mouvements armés de l'extérieur (Cavaliers du changement, Salafistes liés au Gspc...).

Les initiateurs du coup du 3 août sont venus, de leur bouche même, "pour sauver le pays de l'aventure". Ce qui imposait ce virage à 180°, consistant à ramener la Mauritanie dans la voie de la démocratie apaisée, en tirant toutes les mesures susceptibles d'atteindre cet objectif. Cette situation implique naturellement la participation de tous les Mauritanais sans exclusive - qu'on aurait aimé voir consultés dès le départ, dans la formation du gouvernement de transition - pour la renaissance d'une Mauritanie plurielle, ouverte à tous ces citoyens, tolérante et résolument progressiste.

Une telle ambition suppose un train de mesures que les membres du Conseil militaire pour la justice et la démocratie ont clairement formulé dans la série d'engagements qu'ils ont pris devant les communautés nationale et internationale dans leur premier communiqué. Position réitérée à l'occasion des différentes rencontres avec l'ensemble des acteurs nationaux et des

partenaires internationaux. En somme, ils viennent pour une période transitoire n'excédant pas deux ans au maximum, au cours de laquelle un gouvernement de transition s'attèlera à remplir toutes les conditions qui vont déboucher sur des élections démocratiques et transparentes pour l'installation d'un gouvernement légitime. Il reviendra à ce dernier de s'attaquer d'urgence aux problèmes pendant pour leur trouver une solution juste et équitable (passif humanitaire du pouvoir antérieur, retour des déportés et le règlements de tous leurs droits, question foncière, esclavage...).

Mais pour que tout cela ait une chance de réussir, il faut que certaines conditions minimales soient remplies. Par exemple, un geste politique pour apaiser le climat politique et social, relativement aux menaces ci-dessus évoquées. La décision de diminuer les prix - même de façon toute symbolique encore - et l'amnistie générale, entrent dans ce cadre.

Cette décision, qui est éminemment politique, aura pour première retombée bénéfique, de ramener au bercail tous les fils du pays et leur permettre de s'impliquer activement et en toute liberté dans l'élaboration et l'accompagnement lucide et vigilant de ce projet en gestation. Que ni le Cmjd ni l'actuelle équipe gouvernementale ne peuvent - et doivent - mener seuls. C'est donc dans ce foisonnement d'idées contradictoires, dans les débats riches, que les solutions des problèmes vont trouver leurs solutions. Les problèmes des veuves, des déportés et exilés, de l'esclavage etc., sont les problèmes de tous les Mauritanais et leurs solutions requièrent la participation de tous. Surtout pas de lecture sectaire.

En conséquence il faut savoir résonner. Il ne faudrait pas que, emportés par un élan sentimental, les Mauritanais exigent aussi que les problèmes des veuves et autres victimes du régime précédent soient résolus dans la même foulée. Il ne faudrait pas qu'ils demandent la résolution immédiate des problèmes liés aux déportés Mauritanais qui se trouvaient au Sénégal et au problème de l'esclavage. Un trop plein de programmes qui ne peut être résolu en deux, quatre ou huit ans ! Les victimes des années de plomb méritent bien plus que cela. Leurs problèmes requièrent qu'on les écoute, qu'on les implique, qu'on leur demande leurs avis. Ainsi que leurs ayant droit, leurs parents, leurs amis, leurs concitoyens. Et laisser la justice travailler en toute rigueur et en toute impartialité. Sous le regard vigilant de tous les acteurs nationaux (partis politiques, Ong de défense des droits de l'homme, syndicats, associations, intellectuels...). Ce sera, cela va sans dire, sous le mandat d'un gouvernement constitutionnellement installé.

Nous en sommes encore aux gestes politiques qui doivent préparer le terrain au travail minutieux du droit, de la justice au sens large. Bien entendu, cette amnistie est accordée sans préjudice aux droits des victimes et leurs parents. Par exemple, il est important de rappeler au Cmjd qu'en 2003 il y eut des soldats qui sont tombés et dont les familles ont besoin aussi d'une décision qui les rétablisse dans leurs droits. Seulement, il faut rester lucide, suivre l'évolution des choses avec une extrême vigilance.

Amar Fall

Contre

"Deux poids deux mesures". Le président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) avait, lors de l'entrevue accordée à la presse, clairement déclaré qu'il n'était pas là pour régler les contentieux liés à l'esclavage, aux déportés, aux droits de l'homme, entre autres.

Cette décision sage et réfléchie avait été bien appréciée par ses interlocuteurs qui partageaient sa vision selon laquelle, le mandat dévolu à son groupe et au gouvernement de transition était clair et limpide : créer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un véritable cadre institutionnel, propiété à l'exercice de la démocratie, à l'avènement du droit et de l'alternance politique. Point final.

C'est au futur président de la République élu au terme de la période transitoire et à son équipe de régler les problèmes liés aux grands dossiers du pays.

En annonçant brutalement l'amnistie générale et complète en faveur des détenus politiques, putschistes du 8 juin 2003, islamistes et hommes politiques sous la coupe d'une condamnation privative des droits politiques et civils, la scission s'est opérée au sein de la communauté nationale. En effet, si l'amnistie a été bien accueillie par l'ensemble de la société mauritanienne, toute composante confondue, de nombreux acteurs de la scène publique ont souhaité que cette mesure soit complétée par des solutions portant sur le thème de la réconciliation nationale (retour des déportés; réparation des victimes et ayant droit, rétablissement des fonctionnaires et militaires dans leurs droits...), des solutions à la question de l'esclavage et les questions liées à la survie quotidienne.

Même anticonstitutionnel, le Conseil

militaire dispose de moyens qui peuvent lui permettre d'apporter des amendements dans sa charte. Il suffit que la volonté soit exprimée pour que ces dossiers connaissent des ébauches de solutions.

Puisque le *modus vivendi* a été rompu par le règlement du dossier des détenus de Wad Naga et des islamistes, autant ouvrir les autres dossiers. Certes, certains de ces dossier sont épineux, fastidieux, complexes et ne peuvent être résolus en deux ans. Mais aucun gage de bonne volonté, dans le sens d'un règlement ultérieur n'a été annoncé, comme si le pouvoir actuel adopte la même indifférence sur ce cas que ses prédécesseurs.

Des abus patents ont été infligés à cette communauté, dans un contexte politique et historique où le chauvinisme avait armé le bras cruel de ses commanditaires. Des cadres de haut niveau, aussi bien civils que militaires ont été déportés, des villages entiers transbordés manu militari par-delà le fleuve, créant autour de la berge sénégal-malienne, des bantoustans que la raison d'État avait décidé d'enterrer dans l'oubli et le mépris le plus odieux. Des veuves continuent cependant de réclamer l'ouverture d'enquête sur la disparition des leurs, happés par la folie des hommes dans des circonstances non encore élucidées. Des ayant-droit continuent de revendiquer le droit à l'information et la société entière attend encore un *mea culpa* et un pardon général, seuls capables de faire dépasser au pays cette triste épidémie de son histoire. C'est seulement alors que la Mauritanie pourra redresser la tête et regarder avec sérénité son avenir en commun. Aussi longtemps que les dossiers "qui fâchent" seront écrasés sous le talon de l'indifférence, l'aube d'une véritable réconciliation relèvera de l'utopie

Cheikh Aidara